

Règlement intérieur de la Bibliothèque française de Droit 2021-2022

Mis à jour le 08/10/2021

1 – Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture de la Bibliothèque sont les suivants :

- Du lundi au jeudi : 9H00 – 12H30 / 14H30 – 16H00 ;
- Le vendredi : 9H00 – 14H00.

2 – Consultation d'ouvrages

L'accès à la Bibliothèque se fait **uniquement sur rendez-vous**.

Le rendez-vous doit être pris au moins 1 jour en avance.

La demande de rendez-vous se fait uniquement entre 8h00 et 16h00, à l'adresse mail suivante : aelenei_bogdan@yahoo.com.

3 – Emprunt d'ouvrages

En raison de la situation sanitaire actuelle, l'emprunt d'ouvrages n'est pas autorisé.

4 - Règles à respecter

- Les étudiants doivent suivre les consignes indiquées par le bibliothécaire pour ranger les ouvrages après leur consultation ;
- La consommation de nourriture n'est pas autorisée dans la Bibliothèque. Seules sont autorisées les boissons contenues dans un récipient hermétique ;
- Les téléphones portables doivent être mis en mode « avion » ou « silencieux » (ils ne doivent ni sonner, ni vibrer) ;
- Les consignes sanitaires relatives à la pandémie doivent être strictement respectées (port du masque obligatoire, mesures de distanciation physique, hygiène des mains).

5 – Visites de la Bibliothèque (licence I)

Les étudiants de première année de Licence qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une visite de la Bibliothèque, d'une durée de 15-20 minutes, durant laquelle le bibliothécaire leur présentera les ouvrages disponibles.

Les visites se feront par groupes de 10 étudiants maximum. Les listes des groupes seront établies par la représentante des étudiants, et s'efforceront de respecter un ordre alphabétique. La liste doit être transmise au bibliothécaire au moins un jour avant la visite.

Les étudiants recevront à l'issue de cette visite un dictionnaire juridique bilingue franco-roumain gratuit.